



Exoneration taxe fonciere appartement non loue

Par **tixidre**, le **04/10/2007** à **12:32**

Bonjour à toute l'equipe ,

Nous avons un appartement qui est destine à la location .

Depuis 2 annees , nous ne pouvons plus le louer pour une raison qui est independante de nous .

Le syndic de notre copropriete , pour resumer rapidement , n'a pas fait son travail concernant une reparation de la toiture ,nous pouvons fournir des preuves à l'administration fiscale(assurance, expertise....etc)

Pouvons-nous être exoneres temporairement de la taxe fonciere , sachant que cet appartement n'a pas de garage , ni autre chose .

Merci pour vos conseils .

jm

Par **papa tango charly_old**, le **10/10/2007** à **21:54**

réponse donnée sur l'autre post.